



**PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ**

21 août 2020

Le Conseil mondial de PCQVP demande au Conseil d'administration de l'ITIE de renforcer le processus de validation du Protocole relatif à la participation de la société civile

Le Conseil mondial de PCQVP accueille favorablement l'examen du processus de validation de l'ITIE. La validation constitue une caractéristique essentielle de l'ITIE, qui permet aux parties prenantes de l'initiative de faire le point sur les progrès réalisés vis-à-vis de la mise en œuvre de la norme ITIE et de convenir de mesures visant à améliorer la gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières.

L'exigence visant à s'assurer du plein engagement de la société civile dans le processus ITIE au niveau du pays fait partie intégrante de la norme. Les gouvernements des pays de mise en œuvre de l'ITIE sont censés mettre en place un environnement favorable à la société civile et respecter les droits fondamentaux de la société civile exprimant des opinions liées à la gouvernance des ressources naturelles, y compris, mais sans s'y limiter, les membres du groupe multipartite.

Cet espace est protégé par le Protocole relatif à la participation de la société civile. La validation de ce protocole vise à documenter et à évaluer la liberté d'expression, d'action, d'association et d'accès aux processus décisionnels des représentants de la société civile dans le cadre de leurs activités liées à la gouvernance du secteur extractif.

Pourtant, la validation du Protocole relatif à la participation de la société civile a toujours fait l'objet de controverses et la validation a jusqu'à présent eu un succès limité dans l'élargissement de l'espace civique au sein du secteur extractif des pays de mise en œuvre de l'ITIE et le respect des principes du Protocole relatif à la participation de la société civile. L'examen de la validation dirigé par le Conseil d'administration de l'ITIE présente une occasion unique de consolider cet aspect du processus de validation et de renforcer l'intégrité de l'ITIE en aidant les pays de mise en œuvre à mobiliser véritablement la société civile dans la gouvernance des industries extractives.

Nous pensons que, selon les termes du Protocole relatif à la participation de la société civile, l'évaluation de l'espace civique au sein de l'ITIE ne doit pas se limiter au groupe multipartite et à la participation aux activités officielles de l'ITIE. La société civile prenant part au débat public sur le secteur extractif et les communautés qui accueillent des opérations extractives sont couvertes par le Protocole relatif à la participation de la société civile. Même si l'ITIE a potentiellement créé un espace pour l'engagement de la société civile au sein des pays de mise en œuvre, le contexte politique plus large dans un pays aura certainement un effet sur la portée et la qualité de la participation de la société civile à l'ITIE. Nous ne pouvons pas nier que les lois et politiques répressives créent une atmosphère d'intimidation. La société civile du secteur extractif n'est certainement pas à l'abri de cette situation.

Dans cette optique, nous demandons instamment au groupe de travail sur l'examen de la validation du Conseil d'administration de l'ITIE d'accepter les changements suivants dans le processus de validation :

Le rapport de validation doit inclure le contexte de l'espace civique au sens large



**PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ**

PCQVP et le International Center for Not-for-Profit Law (ICNL) ont produit un cadre pour la validation du Protocole relatif à la participation de la société civile, qu'ils ont partagé avec les deux coprésidents du groupe de travail sur la validation en juillet 2020. Ce cadre définit des critères de référence et présente des questions d'évaluation pour chacun des tests spécifiés dans le protocole, en ce qui concerne l'expression, l'action, l'association, la participation et l'accès aux processus décisionnels.

Ce cadre explique également comment synthétiser l'évaluation de ces critères de référence pour former une évaluation générale de la participation de la société civile au processus de l'ITIE. Ce cadre doit être intégré dans le guide et les procédures de validation afin de soutenir une approche cohérente de la validation du Protocole relatif à la participation de la société civile dans les pays de mise en œuvre de l'ITIE.

Le contexte narratif plus large sur l'espace civique constitue la présomption

Dans les pays de mise en œuvre avec un espace civique restreint, il incombe au gouvernement de démontrer les progrès réalisés en faveur de la redevabilité et d'un véritable espace démocratique pour ses citoyens en général et dans le secteur extractif en particulier. Par ailleurs, en cas d'imprécisions concernant les conclusions de la section spécifique à l'ITIE (par exemple, lorsque l'on soupçonne une autocensure de la part de la société civile), la section sur le contexte plus large doit être prise en compte afin de prendre une décision quant au score.

La couverture du Protocole relatif à la participation de la société civile « exprimant des opinions liées à la gouvernance des ressources naturelles » doit être appliquée lors de la validation

Le Protocole relatif à la participation de la société civile s'applique explicitement non seulement aux membres du groupe multipartite et aux membres de la coalition de la société civile qui participent aux activités de l'ITIE, mais aussi à toute la société civile « exprimant des opinions liées à la gouvernance des ressources naturelles », ce qui inclut les communautés touchées par les activités extractives.

L'ITIE encourage la transparence et le débat public sur les réformes de la gouvernance du secteur extractif. Toutes les personnes qui participent aux activités extractives et qui sont touchées par celles-ci font partie de son collège, elles doivent donc être en mesure d'exercer les principes défendus par l'ITIE.

Dans l'ensemble, le processus de validation de l'ITIE doit encourager et stimuler le progrès, l'innovation, tout en favorisant une véritable mobilisation en faveur de changements positifs.

Cependant, l'ITIE doit également reconnaître les cas où les gouvernements et les entreprises sympathisantes ne respectent pas les principes de l'ITIE et du Protocole relatif à la participation de la société civile. L'ITIE ne doit pas servir à masquer le comportement corrompu et répressif des gouvernements, voire les actes destructeurs des industries extractives.

Le Conseil mondial de PCQVP:



**PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ**

Abdou Mariatou Amadou, ROTAB, Niger
Adnan Bayan, Aked Cultural Insitute, Iraq
Dupleix Kuenzob, World Dynamic of Young People, Cameroon
Chadwick Llanos, Bantay Kita, Philippines
Miles Litvinoff, PWYP UK
Athayde Motta, IBASE, Brazil
Isabel Munila, Oxfam America
Olena Pavlenko, Dixi Group, Ukraine
Joseph Williams, Natural Resource Governance Institute